COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

PRÉSENTS : Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Véronique SAUZEDDE, Thierry SOULEYRAS, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Anthony BOURBONNAUX, Héloïse FERRIER, Mathilde BRIVARY, Zachary AUDEBERT

Ont donné procuration :
Isabelle MAUBERT à Franck MOREL
Patricia LACHAMP à Céline DESSIMOND
Rémi CHABANAT à Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE
Sandrine FAURE à Christian ROBIN

Absent : Patricia MONTAGNIER
Franck ROUGIER

Secrétaire de séance : Cédric DAUDUIT

DELIBERATION
Subvention : Programme Leader : Restauration et valorisation du petit patrimoine
N°2026/09/71

Objet : Finances locales : Subvention-

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le programme européen LEADER 2023-2027 ;
- Vu les modalités d'intervention du programme LEADER applicables au projet ;
- Vu le budget communal ;

Considérant

Que la commune d'Orléat souhaite préserver et valoriser son patrimoine local, notamment le lavoir route de Lezoux à l'entrée du bourg d'Orléat

Que cet élément constitue un patrimoine présentant un intérêt historique, architectural et paysager pour la commune et son territoire ;
Que son état actuel nécessite la réalisation de travaux de restauration afin d'assurer sa conservation et de permettre sa valorisation auprès des habitants et des visiteurs ;

AR Prefecture
063-216302653-20260928-20260971-DE
Reçu le 01/10/2026

Que le projet consiste notamment en créant un lieu de vie : restauration des maçonneries, réfection de la toiture, mise en sécurité, installation de banc d'une fontaine en circuit automne par récupération des eaux des toits, installation de jardinière ;
Que la commune souhaite solliciter une aide financière au titre du programme LEADER afin de contribuer au financement de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de restauration et de valorisation du lavoir du bourg, pour un montant prévisionnel de **39 810.27 € HT**.
- Approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	**Montant prévisionnel HT**	
LEADER / FEADER	montant	20 000.00€
Autofinancement communal	montant	19 810.27€
TOTAL		**€**

- Sollicite dans le cadre du programme **LEADER 2023-2027**, une subvention destinée à participer au financement de cette opération, à hauteur de 20 000 selon les modalités et plafonds prévus par le dispositif.
- S'engage à assurer le financement de la part restant à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention LEADER, à signer tout document relatif à cette opération et, plus généralement, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus,
au registre sont les signatures.

Orléat, le 28 septembre 2026

Le secrétaire
Cédric DAUDUIT

Le Maire
Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

AR Prefecture

063-216302653-20260928-20260971-DE
Reçu le 01/10/2026